

MANDATS & FONCTIONS JURIDICTIONNELLES

Association Pour l'Emploi des Cadres - APEC

▶ DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

▶ 3 à 4 fois / an

▶ MANDAT REGIONAL

▶ Dijon

▶ 24 mois

ROLE

- Etudier l'évolution du marché de l'emploi des cadres et les mesures favorables à leur emploi.
- Représenter l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté.
- Contrôler l'exécution du programme d'activité et la gestion financière.
- Consulter obligatoirement par le conseil d'administration sur la politique générale et les programmes annuels d'activité.

MISSIONS PRINCIPALES DES MANDATAIRES

- Préparer le projet de programme annuel d'activités de la délégation régionale et le projet de budget s'y rapportant, projet préparé à l'attention du conseil d'administration.
- Adresser au conseil d'administration toute proposition utile au renforcement du rôle de l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté.
- Rendre compte au conseil d'administration de l'activité de l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté par le biais d'un rapport.

COMPOSITION

Le comité paritaire est formé de :

- 5 représentants des employeurs (dont 3 représentants du MEDEF)
- 5 représentants de chaque organisation syndicale de salariés signataire de la convention du 18/11/1966 (1 CFDT, 1 CFTC, 1 CGT, 1 FO et 1 CFE-CGC)